



le Grand Autunois Morvan

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE ORDINAIRE DU 5 FEVRIER 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°2b), Mmes Monique GATIER, Andrée ALIX COUDRAY, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°4), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, MM Bertrand JOLY, Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY (à partir de la question n°2a), délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT (jusqu'à la question n°4), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE, délégué de Couches, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Guy-François VERDIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (remplaçant M Michel LARGY), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Lès Couches, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, délégués d'Epinac, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°4), délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT, délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie MARIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Mmes Pascale BILLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Pascal POMAREL (à partir de la question n°4), M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Gérard POIGNANT, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Claude MERCKEL, M Hubert LACHAUD à Mme Odile MANEVAL, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Julie REGOND, MM Michel CRIQUI, André LHOSTE, Hervé BOUARD, Mme Marie VOURIOT THUZET, MM Camille FICHOT, Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Norbert LABILLE, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN, M Jean-Marc DUMONT.

Présentation de Mathilde HORREIN, Chargée d'étude stagiaire à la DADT qui effectue un travail de réflexion sur la transformation économique du territoire du Grand Autunois Morvan et de sa traduction sur la trame urbaine et dans les réglementations d'urbanisme

A - Approbation des procès-verbaux des conseils communautaires des 27 novembre et 19 décembre 2018

Le conseil communautaire a approuvé les procès-verbaux des 27 novembre et 19 décembre 2018.

B – Compte rendu des actes accomplis

Le conseil communautaire a pris acte des actes accomplis.

C – Compte rendu des MAPA

Le conseil communautaire a pris acte des MAPA.

1-FINANCES

Approbation du rapport provisoire 2019 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Le conseil communautaire a adopté, à l'unanimité, le rapport de la CLECT ainsi que les montants des attributions de compensation calculées pour chaque commune.

Le conseil communautaire a autorisé la signature de tout document se rapportant à ce dossier.

2-PERSONNEL

a-Modification du tableau des effectifs.

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs de la CCGAM comme suit, à compter du 1^{er} mars 2019 :

Filière Technique

- La suppression de deux postes d'adjoints techniques contractuels à temps complet
- La création de deux postes d'adjoints techniques titulaires à temps complet
- La suppression d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet 33h hebdomadaires.
- La création d'un poste d'adjoint technique titulaires à temps non complet 33h hebdomadaires.
- La suppression d'un poste d'une adjoint technique titulaire à temps non complet 19h15 hebdomadaires
- La création d'un poste d'un adjoint technique titulaire à temps non complet 21h hebdomadaires.

b-Indemnité de départ volontaire.

Le conseil communautaire, à la majorité (2 abstentions), a approuvé la mise en place, à la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, de l'indemnité de départ volontaire instaurée par le décret 2009-1594 et a approuvé la modulation de cette indemnité.

Le conseil communautaire a autorisé la signature de tout document se rapportant à ce dossier.

c-Convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires, agents de la CCGAM.

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, la signature de la convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires, agents de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan avec le SDIS 71 et a autorisé la signature de ladite convention ou de tout autre document se rapportant à ce dossier.

d-Convention de soutien à la politique de la réserve militaire.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la convention de soutien à la politique de la réserve militaire avec le Ministère des Armées et en a autorisé la signature.

3-Autorisation de signer le marché d'étude du transfert des compétences eau et assainissement.

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, la signature du marché d'étude préalable à la prise de compétence eau potable et assainissement avec le groupement conjoint ayant pour mandataire la société Finance Consult (6, square de l'Opéra Louis Jouvet – 75009 PARIS), en groupement conjoint avec la société Verdi Ingénierie (2, rue de Fontaine les Dijon – 21000 DIJON) et avec la société Adamas Affaires Publiques (55 Boulevard des Brotteaux – 69455 LYON Cedex 06)

4-Approbation d'avenants au marché de réhabilitation et de reconstruction partielle de l'abattoir.

Le conseil communautaire, à la majorité (7 abstentions), a adopté :

- un avenant n° 2 au marché n° 2017/089 relatif au lot 6 du marché de réhabilitation et reconstruction partielle de l'abattoir multi espèces intercommunal d'Autun, pour un montant de 15 099,03 € HT, soit 18 118,84 € TTC,
- un avenant n° 3 au marché n° 2017/089 relatif au lot 6 du marché de réhabilitation et reconstruction partielle de l'abattoir multi espèces intercommunal d'Autun, pour un montant de 9 993,06 € HT, 11 991,67 € TTC,
- un avenant n° 2 au marché n° 2017/091 relatif au lot 9 du marché de réhabilitation et reconstruction partielle de l'abattoir multi espèces intercommunal d'Autun, pour un montant de 3 583 € HT, 4 299,60 € TTC,
- un avenant n° 2 au marché n° 2017/102 relatif au lot 21 du marché de réhabilitation et reconstruction partielle de l'abattoir multi espèces intercommunal d'Autun, pour un montant de 19 290 € HT, 23 148 € TTC,
- un avenant n° 1 au marché n° 2017/107 relatif au lot 26 du marché de réhabilitation et reconstruction partielle de l'abattoir multi espèces intercommunal d'Autun, pour un montant de 11 666,67 € HT, 14 000 € TTC.

Le conseil communautaire a autorisé la signature de ces avenants et de tout document se rapportant à ce dossier.

5-Convention territoriale globale avec la Caisse d'allocations familiales de Saône et Loire.

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à :

- s'engager dans la démarche de la convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire.
- Engager la phase de diagnostic partagé et d'accompagnement avec le cabinet RCC.
- Engager la dépense auprès du cabinet RCC.

Le conseil communautaire a approuvé le plan de financement pour l'assistance à la finalisation de la Convention territoriale globale et a autorisé la signature de tout document se rapportant à ce dossier.

6-Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de Saône et Loire - reversement de la prestation année 2017.

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à :

- reverser 223 524,51 € au CIAS du Grand Autunois Morvan,
- reverser 9 578,05 € à l'association Odyssee Loisirs,

Le conseil communautaire a autorisé la signature de tout document se rapportant à ce dossier.

7-Désignation d'un représentant de la CCGAM au Conseil d'Administration de l'ADIL.

Le conseil communautaire a désigné, et à l'unanimité, Monsieur Jean-Claude NOUALLET en tant que représentant de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan pour siéger au Conseil d'Administration de l'ADIL.

8- Approbation de la modification du PLU d'Autun.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la modification du PLU d'Autun.

**VU POUR ETRE AFFICHE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L
2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

A Autun, le 12 Février 2019

La Présidente
Marie-Claude BARNAY

